

INFORMATIONS POUR L'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

MODE DE PAIEMENT

PAR CARTE BANCAIRE/CHEQUE/ESPECES : Le paiement est **trimestriel**. Dans les 15 premiers jours, la famille fait le choix du forfait (3 ou 4 jours). Une facture lui est envoyée afin de faire l'avance des frais de demi-pension de l'élève.

Merci de privilégier le paiement par Internet possible à partir du site du collège.

N'hésitez pas à demander vos identifiants Educonnect dès la rentrée.

Pour le **deuxième et le troisième trimestre**, attendre l'Avis aux familles pour payer. En effet, les tarifs sont susceptibles d'être modifiés par le Conseil Départemental au 1^{er} janvier 2024.

LES TARIFS (donnés à titre indicatif)

Paielement – Périodes trimestrielles

1^{er} septembre 2023 – 31 décembre 2023

1^{er} janvier 2024 – 31 mars 2024

1^{er} avril 2024 – 6 juillet 2024

MONTANT

159,00 € Forfait 4 jours

123,00 € Forfait 3 jours

Facture envoyée par mail

Facture envoyée par mail

Si vous n'avez pas reçu l'avis de paiement dans les 15 jours suivants le début du trimestre, veuillez-vous rapprocher de notre service ou nous envoyer un message ges.clg.nathaliesarraute@ac-aix-marseille.fr ou intendancesarraute@gmail.com.

FONDS SOCIAUX

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez bénéficier du fonds social cantine. Pour cela, dès le début du trimestre, s'adresser à l'assistante sociale (**prendre contact dès la rentrée scolaire afin de constituer un dossier**).

Téléphone : 04.42.83.81.54 - Les jeudis et vendredis de 9h à 15h et un mercredi sur deux

BOURSES

Les bourses seront utilisées pour solder le montant du forfait. Le reliquat sera payé aux familles à la fin de chaque trimestre.

Attention ! Les demandes de bourses se font dans le courant du mois de Septembre impérativement. Leur renouvellement n'est pas automatique, la demande est A REFAIRE CHAQUE ANNEE. (Délais à respecter scrupuleusement).



**A CET EFFET, VOTRE DERNIER AVIS D'IMPOSITION VOUS SERA DEMANDÉ.
SI VOUS NE L'AVEZ PAS, MERCI DE FAIRE LE NECESSAIRE !**

Un chèque-resto de 84€ du Conseil département sera attribué automatiquement et **UNIQUEMENT** aux élèves DP4 et boursiers.